

L'an deux mille vingt et un, le 8 avril à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Attribution de fonds de concours aux communes membres

Annexe : tableau des dossiers de fonds de concours

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 14 avril 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : DUBESSY Florence

Nombre de conseillers

En exercice : 120

Présents : 88

- Titulaires : 81

- Suppléants : 7

Absents ayant donné pouvoir : 18

Absents excusés : 14

Votants : 106

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (88)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARNAULT Lionel	DUTHEIL Nathalie	PAGESSE Pierre
BARDY André	FANJUL José	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BASTIEN Gérard	MAISONNEUVE Alain (S)	PETEILH Sandra
BESSEYRE Fabien	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
BESSON Jean-Louis	GAUDRIAULT Damien	PUECH David
BŒUF Nicole	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BOURG François	GONTHIER Emmanuel	RKINA Mohammed
BRUN Pascale	GOUSSARD Bérengère	GOMEZ Jean-Marc (S)
BRUNEL Séverine	GOYON Guy	ROUX Bernard
BRUNETTI Graziella	GREGOIRE Nathalie	RYCKEBOER Christian
CHABAUD Christelle	GUILLAUME Julien	SABATIER Gilles
CHABRILLAT Frédéric	HOSMALIN Marc	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	JAFFEUX Ophélie	SERRA Pierre
SERMAGE André (S)	PAULZE Marie-Hélène (S)	SUTY Lionel
CHASSANG Jean-Pierre	KINDT Patrick	TEZENAS Olivier
CORREIA Emmanuel	LABUSSIÈRE Jean-Marc	THALAUD François
COSTE Yves	LAGARDE Maguy	THERME Jacques
COSTON David	LAMOUREUX Jean-François	THEVENET Emilie
COUDUN Valérie	LAVILLE Philippe	TINET Georges
CREGUT François	LE MARREC Laurys	TOURLONIAS Vincent
CROZE Yves-Serge	LEGENDRE Denis	TRILLEAUD Eric
DENAIVES Catherine	BEAU-MALLET Catherine (S)	VARISCHETTI Martine
DESVIGNES Jean	LIVET Bertrand	VEZON Christophe
DRUELLE Jean-Claude	MAHINC Didier	ZANIN Nathalie
	MALORON Annie	
	MASSARDIER Marie-Laure	
	MEALLET Roger-Jean	
	GUERET Gilles (S)	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (7) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; JAFFEUX Sébastien (PAULZE Marie-Hélène) ; LENEGRE Jean-Louis (BEAU-MALLET Catherine) ; MERLEN Bernard (GUERET Gilles) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (18) ALBARET Christophe à DUBESSY Florence ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BOISTARD Philippe à GAUDRIAULT Damien ; COLLET Jean-Pierre à TEZENAS Olivier ; COSTON Marie à NICOLLET Michel ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à VARISCHETTI Martine ; HERBST Nadine à CHALLET Vincent ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MARIANY Marie-Line à LAMOUREUX Jean-François ; METEIGNIER Stéphane à GUERET Gilles (S) ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SAUVANT Jean-Pierre à KINDT Patrick ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; SUIDUREAU Carine à PETEILH Sandra ; TREHIN Anne-Marie à LEGENDRE Denis ; WALTER Christian à BŒUF Nicole ;

ABSENTS EXCUSES : (14) ADMIRAT Nadine ; ARCHIMBAUD Guy ; BERNARD Jean-Paul ; BERTHELOT Pascal ; BRONNER Ulrich ; CORRE Jean-Marie ; DABERT Jean-Claude ; FERRARIS Nathalie ; JAMON Marc (voix consultative) ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PRUNIER Jean-Pierre ; ROCHETTE Christophe ; SALVINI Luc ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Par délibération n° 2020/04/30-FI, en date du 24 septembre 2020, le conseil communautaire d'API a créé un dispositif de fonds de concours à destination de ses communes membres. Puis par délibération n° 2020/05/32-FI, en date du 29 octobre 2020, les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'Agglo Pays d'Issoire ont été définies.

A ce jour, et avant la présente décision, dix-neuf fonds de concours d'un montant global de 227 K€ ont été attribués à des communes membres. Il convient de procéder à l'attribution des fonds de concours, pour lesquels les dossiers ont été complétés par les communes concernées, depuis le conseil communautaire de février dernier.

Les neuf fonds de concours, qui sont soumis à la validation de l'assemblée communautaire, sont développés dans l'annexe jointe au présent rapport. Ces aides représentent un volume global de crédits de 154.364,00 €, qui seront engagés sur l'enveloppe restante de 2021 disponible de 1,77 M€.

Les dossiers instruits et en attente de complétude (au nombre de 22 pour un montant global d'aides de l'Agglo Pays d'Issoire de 465.925,00 €) sont également repris dans l'annexe jointe au présent rapport. Dans la plupart des cas, ces dossiers sont dans l'attente de production des arrêtés attributifs des autres financeurs. L'Agglo Pays d'Issoire ne peut passer outre cet impératif, dicté par la nécessité de garantir la disposition règlementaire plafonnant l'aide communautaire à l'autofinancement restant à charge de la commune. Quelques dossiers sont en attente des délibérations communales, ou des justificatifs de disponibilité des crédits budgétaires.

S'agissant de ces dossiers en attente de complétude, ils sont pris en compte dans une enveloppe réservée sur les crédits disponibles.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU la délibération n° 2020/04/30-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 portant sur la création du dispositif de fonds de concours ;
VU la délibération n° 2020/05/32-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2020 portant sur les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'Agglo Pays d'Issoire ;
VU la délibération n° 2020/06/07-ADE de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant institution d'un bonus environnemental dans le cadre des fonds de concours aux communes membres ;
VU le tableau des dossiers de fonds de concours ci-annexé ;
CONSIDÉRANT que pour la commune de Dazat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;
CONSIDÉRANT que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dazat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement.

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 106

- Pour : 106
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver l'attribution des neuf fonds de concours d'un montant global de 154.364,00 €, tels que détaillés en annexe à la présente décision ;**
- **D'autoriser monsieur le président d'API à signer les arrêtés attributifs relatifs à ces fonds de concours, et les notifier aux communes concernées.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 09/04/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /04/2021

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20210408-DEL202103_31-DE